

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/85

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 23

Date de convocation : 27 juin 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 juin 2018

Le 5 Juillet de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à Saint Selve – Espace salle polyvalente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	E	Mme BETES	CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	A		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. MOUCLIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	Mme CANADA
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	E	Mme DEBACHY
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	E	Mme BURTIN-DAUZAN			

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CLEMENT est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/85

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 90-128 du 9 février 1990 modifié portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Vu le décret n° 90-129 du 9 février 1990 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Vu la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000 modifié relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la consultation préalable du comité technique lors de sa séance du 7 juin 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/85

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

EXPOSE

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Montesquieu en créant des emplois suite à différents entretiens de recrutement (disponibilité, départ à la retraite, renforcement et réorganisation de service, assistant maternel) et réussite à différents concours administratifs.

Il est précisé que pour les réussites aux différents concours administratifs, les agents sont déjà en fonction sur ces missions.

Également, lorsqu'il y a création d'emplois pour certaines fonctions, il y a une suppression d'emplois suite au recrutement avec un grade différent sauf pour l'emploi d'assistant maternel et pour l'emploi de directeur général des services techniques d'un établissement public de coopération intercommunale de 40 000 à 80 000 habitants où il s'agit d'assurer un « tuilage ».

- Suppression d'un emploi d'attaché et la création d'un emploi d'ingénieur à temps complet

Il s'agit de nommer un agent affecté au service développement économique suite à sa réussite au concours d'ingénieur.

- Suppression d'un emploi d'ATSEM principal des écoles maternelles et d'un emploi de technicien principal de 2ème classe et la création de deux emplois d'adjoint technique

Suite au départ à la retraite d'un agent et une réorganisation interne, il est nécessaire de pourvoir ces emplois avec des grades différents pour exercer des fonctions d'agents techniques.

- Suppression d'un emploi d'animateur principal de 1ère classe et la création d'un emploi d'animateur

Suite à la mobilité d'un animateur principal de 1ère classe, il est nécessaire de pourvoir cet emploi sur un grade différent.

L'emploi est actuellement exercé au sein des effectifs de la Communauté de Communes de Montesquieu par une apprentie.

- Suppression d'un emploi de rédacteur et la création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe

Il s'agit de prendre en compte la réussite au concours administratif d'un agent affecté au service Achat et commande publique.

L'agent est actuellement sur l'emploi de rédacteur (même cadre d'emplois et catégorie).

- Création d'un emploi d'assistant maternel

Suite à une demande, il s'agit de créer un emploi d'assistant maternel sur 5 jours avec un agrément de 3 enfants.

- Création d'un emploi de directeur général des services techniques d'un établissement public de coopération intercommunale de 40 000 à 80 000 habitants sur le grade d'ingénieur principal



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/85

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Des **seuils démographiques** régissent la création des emplois fonctionnels par l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale.

Les seuils démographiques renvoient au recensement d'une population déterminée en nombre d'habitants. La population légale à prendre en compte est celle du recensement réalisé par l'INSEE constatant les nouveaux effectifs de population.

La population prise en compte est la population dite «totale», obtenue par l'addition de la population municipale avec la population comptée à part (R 2151-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La technique de l'**assimilation** est utilisée pour déterminer le seuil démographique de certains établissements.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) peuvent créer des emplois fonctionnels de direction s'ils répondent aux conditions de seuils démographiques par assimilation.

L'assimilation repose sur la somme des populations des communes regroupées.

Cette création d'emploi permettrait de prendre en compte la population dite «totale» de la Communauté de Communes de Montesquieu soit :

Commune	Population municipale	Population comptée à part	Total
Ayguemorte les Graves	1216	17	1 233
Beautiran	2 178	35	2 213
Cabanac et Villagrains	2 327	24	2 351
Cadaujac	5 908	200	6 108
Castres Gironde	2 299	18	2 317
Isle Saint Georges	538	40	578
La Brède	4 109	474	4 583
Léognan	10 015	225	10 240
Martillac	2 883	85	2 968
Saint Médard d'Eyrans	2 933	119	3 052
Saint Morillon	1 636	22	1 658
Saint Selve	2 775	35	2 810
Saucats	2 827	43	2 870
	41 644	1 337	42 981

Cette création d'emploi permettra d'assurer la transition avec l'actuel Directeur des services techniques.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/85

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} juillet 2018 :

EMPLOI	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Assistant maternel	1	Hors filière	Hors catégorie	3 enfants sur 5 jours	Réorganisation
Adjoint technique	2	Technique	C	35/35ème	Mobilité interne

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Ingénieur	1	Administrative	A	35/35ème	Réussite concours
Animateur	1	Animation	B	35/35ème	
Ingénieur principal	1	Technique	A	35/35ème	Recrutement externe
DGST 40 à 80 000 habitants	1	Emploi fonctionnel		35/35ème	DGST 40 à 80 000 habitants

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} novembre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Rédacteur principal de 2ème classe	1	Administrative	B	35/35ème	Réussite concours

- Décide de la suppression des emplois suivants à compter du 1^{er} juillet 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
ATSEM principal des écoles maternelles	1	Sociale	C	35/35ème	Réorganisation interne
Technicien principal de 2ème classe	1	Technicien	B	35/35ème	Départ à la retraite

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/85

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Décide de la suppression des emplois suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Réussite concours
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	Animation	B	35/35ème	

- Décide de la suppression de l'emploi suivant à compter du 1^{er} novembre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Rédacteur	1	Administrative	B	35/35ème	Réussite concours

- Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habilite à effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces correspondantes,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Fait à Martillac, le 5 juillet 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

